



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation au numérique en santé



HOP'EN2 PHASE 2

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF APPEL À PROJETS

WEBINAIRE DU 30/01/26



Le micro et la caméra sont automatiquement coupés sauf pour les intervenants.



Je pose mes **questions** dans l'espace Questions/Réponses.



Je ne pose **pas mes questions** dans l'espace **conversation**. Celles-ci ne seront pas traitées.

Ordre du jour

- Le programme HOP'EN2 et ses dispositifs
- Les thématiques éligibles
- Les conditions d'éligibilité de l'appel à projets et maille de candidature
- Modalité de financement
- Modalité de soumission et sélection des projets
- Calendrier et prochaines étapes

HOP'EN2 Phase 2 : Poursuivre l'accompagnement des ES sur les chantiers prioritaires pour l'hôpital

Publication au Bulletin Officiel Santé ce lundi 12 janvier de l'Instruction n° DNS/2025/180 du 29 décembre 2025 relative au lancement de la deuxième phase du programme HOP'EN 2 pour soutenir la transformation numérique des établissements de santé | Bulletins officiels

HOP'EN2 Phase 2

HospiConnect/HOP'EN2

Tenir la promesse du Ségur à l'hôpital en accompagnant les chantiers visant à :

- **Sécuriser la gestion des identités** des professionnels et des accès au SIH et autres services numériques
- **Rendre effective la consultation du DMP** à l'hôpital

Appel à projets/HOP'EN2

Soutenir les politiques publiques et feuilles de route ministérielles pour améliorer de la prise en charge et simplifier le travail des soignants sur des thématiques prioritaires :

- Rattrapage de la maturité numérique des établissements
- Désengorgement des urgences
- Logistique des produits de santé
- Gestion du temps de travail et processus RH



la candidature au dispositif HospiConnect conditionne la participation à l'Appel à Projets HOP'EN2 (AAP).
Les candidatures à HospiConnect sont ouvertes jusqu'au 13 février sur Convergence.

Guide des thématiques

Un guide des thématiques pour structurer les projets et faciliter leur instruction

Une fiche par thématique structurée autour de trois rubriques :

Enjeux et finalités, qui présentent le contexte, les enjeux métiers et les objectifs généraux poursuivis ;

Objectifs retenus, qui décrivent les priorités opérationnelles de la thématique. Chaque objectif fait l'objet :

- D'une définition orientée métier, exprimant le besoin à couvrir ou le problème à résoudre ;
- De la description des résultats attendus à l'issue du projet, permettant d'apprécier la valeur ajoutée du projet pour l'établissement et pour le système de santé.

Références, qui situent la thématique au regard des feuilles de route et programmes nationaux existants.



[Lien vers le guide des thématiques](#)

Focus désengorgement des urgences

Objectif	Résultat(s) attendu(s)
1. Fluidifier la prise en charge en aval des urgences par une meilleure coordination entre les services cliniques	Circulation fluide et structurée des données essentielles tout au long de la prise en charge (de l'accueil à l'orientation/sortie) via interopérabilité entre module Urgences, DPI, bed management, GAM.
2. Disposer d'une vision capacitaire fiable pour accélérer l'orientation et l'admission des patients	(1) Disposer d'une vision précise, fiable et actualisée des disponibilités en lits via consommation des données ROR via API, selon les besoins (maille territoriale, filière...). (2) Mettre à jour le ROR conformément aux consignes nationales via alimentation automatisée (API) depuis Bed Management/GAM, sur toutes les filières, notamment : soins critiques adultes & pédiatrie, lits Grands Brûlés, gériatrie, SMR, obstétrique. • Fréquence attendue (soins critiques + Grands Brûlés) : a minima quotidienne hors tension, biquotidienne en tension.
3. Accélérer et sécuriser les décisions médicales via l'accès direct au DMP / Mon espace santé et l'envoi automatisé des documents d'urgences	(1) Consultation du DMP depuis le logiciel de spécialité urgences. (2) Transmission des documents d'urgences (synthèse de passage, fiche retour DLU) au DMP et/ou via MSSanté pour la continuité des soins.
4. Améliorer l'expérience patient et la lisibilité du parcours aux urgences	(1) Mise en place d'un dispositif de notification / information patient (« fil d'Ariane »). (2) Connexion du dispositif aux outils de gestion du flux (DPI, module urgences, pilotage des parcours). (3) Actualisation automatique des informations en fonction de l'avancement réel.

Focus logistique des produits de santé

Objectif	Résultat(s) attendu(s)
1. Fiabiliser et unifier les référentiels de données produits et partenaires	Définir et mettre en œuvre des référentiels communs et partagés (établissement + GHT) : fichiers fournisseurs et débiteurs, référentiel produits basé sur le Référentiel Unique d'Identification du Médicament (RUIM).
2. Fiabiliser la gestion des stocks pour garantir la disponibilité des produits nécessaires aux soins	(1) Gestion intégrée et fiable des stocks en synchronisant les infos entre PUI, DPI, GEF et SI achats via un flux PN13-IS V4.0 (2) Déployer/optimiser un stock centralisé alimenté en "temps réel", traçant : localisation, n° lot, date de péremption, libellé & code produit, mouvements automatisés (entrée/sortie/transfert).
3. Anticiper les tensions d'approvisionnement et sécuriser les produits critiques	(1) Outillage de stocks de sécurité : surveillance prédictive, alertes intelligentes, plans d'approvisionnement alternatifs. (2) Visibilité consolidée de l'état des stocks sensibles.
4. Contribuer efficacement à la veille sanitaire nationale via un suivi automatisé des stocks de produits ciblés	Permettre une remontée exhaustive des données vers eDispostock pour soutenir la veille sanitaire, la gestion des tensions et la sécurisation des approvisionnements.

Focus gestion du temps de travail et processus RH

Objectif	Résultat(s) attendu(s)
1. Disposer d'un référentiel organisationnel fiable pour structurer les équipes et sécuriser les processus RH	Formaliser un fichier structure partagé (à jour, cohérent établissement/GHT) afin : d'éviter doublons/incohérences, clarifier UF/équipes/cycles/horaires, faciliter mobilité/polyvalences, permettre un pilotage RH plus fiable.
2. Suivre de manière exhaustive et conforme le temps de travail du personnel médical et des internes (gardes, astreintes, PDS)	(1) Assurer un suivi fiabilisé du temps réel travaillé via un outil interfacé avec la planification. (2) Gérer automatiquement les obligations réglementaires de gestion du temps de travail.
3. Automatiser la chaîne RH pour fiabiliser la paie et réduire les ressaisies	(1) Intégrer les données de temps de travail dans le SI paie. (2) Automatiser les flux entre GTA et paie.
4. Améliorer l'expérience professionnelle via des services RH accessibles en ligne	Mettre à disposition un espace numérique unique interopéré avec les briques RH pour : consulter planning, compteurs, documents RH, réaliser des démarches, communiquer avec la DRH.

Focus rattrapage de la maturité numérique

À la différence des autres thématiques de l'appel à projets, le périmètre des projets éligibles est volontairement large, dès lors que le projet contribue au rattrapage des fondamentaux numériques de l'établissement.

Sont éligibles, les projets portant sur les items suivants :

- Déploiement d'un dossier patient informatisé (DPI), interopérable et adapté aux activités de l'établissement ;
- Mise en œuvre ou renforcement des dispositifs d'identitovigilance, visant à sécuriser l'identification des patients et la qualité des données ;
- Alimentation et consultation de Mon espace santé (MES) ;
- Echanges sécurisés via la messagerie sécurisée de santé (MSSanté).

Conditions d'éligibilité

Rattrapage de la maturité numérique

Ouvert aux établissements répondant aux **critères** suivants **cumulés** :

- N'a bénéficié d'aucun versement « d'usage » conditionné à l'atteinte des cibles d'usage dans le cadre du programme SUN-ES ;
- N'a bénéficié d'aucun versement « d'usage » conditionné à l'atteinte des objectifs dans le cadre du programme HOP'EN 2 Phase 1.

Autres thématiques

L'établissement soumissionnaire doit avoir :

- Une candidature validée à HospiConnect (via son entité juridique) ;
- Déposé les éléments attendus pour l'atteinte du jalon 2026 HospiConnect/HOP'EN 2.

Synthèse des critères d'éligibilité à l'appel à projets*

Candidature HospiConnect de l'EJ de rattachement validée	Dépôt de la note de cadrage par l'EJ	Complétude indicateurs de maturité IE par l'EJ	Eligible AAP* du FINESS PMSI
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✗	✗
✓	✗	✓	✗
✓	✗	✗	✗
✗	✗	✗	✗

Pour les établissements publics membres d'un GHT, le projet doit avoir été validé à l'échelle du GHT.

Maille de candidature

- La candidature est portée par un établissement porteur de projet.
- Cet établissement désigné comme chef de file, **identifié par son FINESS PMSI**, assure la coordination du projet au sein du périmètre projet qui peut concerner un ou plusieurs établissements géographiques (EG) rattachés ou non à une même entité juridique (EJ).
- **La composition du périmètre doit être explicitement définie** dans le dossier de candidature lors de sa soumission.
- **Pour les établissements publics membres d'un GHT, le projet doit avoir été validé à l'échelle du GHT.**

Modalités de financement (1/2)

Un financement plafonné dépendant de l'activité combinée du projet

Le financement des projets lauréats est soumis à un plafonnement par catégorie, déterminée en fonction de l'activité combinée du projet. Lorsque le projet est porté conjointement par plusieurs établissements, la catégorie applicable est déterminée sur la base de l'activité combinée cumulée des établissements impliqués.

Pour rappel, Les financements sont octroyés aux projets retenus de la façon suivante :

- 50% du montant octroyé versé en 2026, sur la base de l'acceptation du projet ;
- 50% du montant octroyé en 2027, sur la base de l'atteinte des objectifs du projet tel que validé par l'ARS.

Catégorie	Activité combinée (AC)	Montant plafond par projet
CAT A	$AC < 7\,000$	35 000 €
CAT B	$7\,000 \leq AC < 60\,000$	51 000 €
CAT C	$60\,000 \leq AC < 230\,000$	85 000 €
CAT D	$AC \geq 230\,000$	205 000 €

Modalités de financement (2/2)

Une priorisation régionale possible

Les ARS peuvent ajuster les montants attribués par projet dans la limite du plafond applicable, en tenant compte :

- De l'ambition et du périmètre du projet ;
- Des dépenses prévisionnelles du projet ;
- De la maturité numérique et organisationnelle de l'établissement ;
- Des cofinancements mobilisés ;
- De l'impact attendu au regard des objectifs de la thématique.

Modalité de soumission des projets

- L'établissement porteur de projet soumet un projet dans le cadre du dispositif AAP/HOP'EN2, pour prétendre aux financements octroyés en 2026 et 2027.
- Le dépôt du dossier se fera sur la plateforme Convergence, et contiendra nécessairement :
 - L'identification du **périmètre d'établissements engagés** dans le projet ;
 - L'identification de **l'équipe projet et du porteur responsable** ;
 - La **description du projet** proposé notamment :
 - les **enjeux métiers** auxquels le projet répond ;
 - les **objectifs opérationnels** poursuivis au regard des thématiques du programme ;
 - les **chantiers SI envisagés** pour soutenir ces objectifs ;
 - la description **des cibles quantitatives / qualitatives** que se fixe le projet permettant en juin 2027 d'attester de sa réussite ;
 - Un **prévisionnel de dépenses** sur les exercices 2026 et 2027.

Un établissement ne peut candidater à plus de 2 projets.



- Ouverture du guichet AAP courant
T2 2026 ;
- Fermeture du guichet le 29 mai.

Modalités de sélection par les ARS

Les critères d'évaluation des projets incluent notamment :

- Le respect des critères d'éligibilité au dispositif ;
- La robustesse, le réalisme et la soutenabilité du projet ;
- Le niveau de participation aux programmes numériques nationaux ;
- L'articulation avec d'autres modalités de financement ou d'accompagnement déjà octroyées ou envisagées, dans les programmes et appels à projets nationaux et régionaux ;
- La diversité et représentativité de l'équipe projet traduite par l'implication d'acteurs issus de différents métiers, au-delà des seules équipes de la DSI, incluant des référents métiers le cas échéant en co-portage du projet ;
- L'engagement des partenaires industriels à travers des lettres d'engagement, le cas échéant.

Calendrier



En synthèse

- La candidature est portée par un établissement porteur de projet identifié par son **FINESS PMSI**
- Rattrapage de la maturité : Ouvert aux établissements n'ayant bénéficié d'aucun versement « usage » conditionné à l'atteinte des cibles d'usage dans le cadre des programmes SUN-ES et HOP'EN2-phase
- Autres thématiques : **candidature conditionnée à l'engagement dans HospiConnect/HOP'EN2 (candidature jusqu'au 13 février)**, et aux dépôts des attendus du jalon 2026.
- Un établissement (FINESS PMSI) **ne peut pas candidater**, en tant que porteur de projet ou partie prenante, **à plus de deux projets**.
- Ouverture du guichet AAP courant T2 sur Convergence, **fermeture du guichet AAP le 29 mai 2026**



• Des questions sur le dispositif Appel à projets/HOP'EN2 ? Rapprochez-vous de [votre référent en ARS](#)